

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**21 MAI 2009**

À une séance extraordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances jeudi le 21 mai 2009. Sont présents Madame et Messieurs Maurice Chamberland, Ginette Boily, Rémy Belley, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Bernard Maltais.

**1. CONSTATATION DU QUORUM.**

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h.

**2009-05-19**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté tel que rédigé.

**2009-05-20**

**3. ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER POUR 23 SEMAINES.**

**ATTENDU** qu'une offre d'emploi pour le poste de journalier a été publiée le 27 avril 2009;

**ATTENDU** que les entrevues pour ce poste ont eu lieu lundi le 11 mai 2009;

**EN CONSÉQUENCE**, il es proposé par Monsieur Rémy Belley, appuyé par Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Pierre Pelletier est engagé au poste de journalier et ce, aux conditions suivantes :

- date d'entrée en fonction lundi le 25 mai 2009;
- durée de l'emploi : 23 semaines;
- salaire : 15.39\$ l'heure pour 40 heures semaine;
- les conditions relatives à cet emploi sont incluses dans la convention collective qui échoit le 31 décembre 2010.

**2009-05-21**

**4. EMBAUCHE DU JOURNALIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLÉ 2009.**

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du Conseil engagent Monsieur Paul Ouellet au poste de journalier et ce, pour le programme CLÉ 2009.

Les conditions sont :

- Une période de 26 semaines débutant le 25 mai 2009;
- 35 heures/semaine à horaire variable;
- Salaire 10.50\$/l'heure

**2009-05-22**

**5. MANDAT À LVM TECHNISOL POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU PROLONGEMENT DU CHEMIN TREMBLAY.**

**ATTENDU** que LVM Technisol a déposé une offre de service pour l'étude géotechnique du prolongement du chemin Tremblay;

**ATTENDU** que le coût total de cette étude est de 3 875.\$ plus les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de LVM Technisol pour l'étude géotechnique du prolongement du chemin Tremblay et ce pour un montant de 3 875.\$ plus les taxes.

**2009-05-23**

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire est levée à 19h28.

**MAIRE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 21 mai 2009, le Maire conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**